

CERTIBIOCIDÉ

Certificat individuel pour utiliser à titre professionnel et distribuer certains types de produits biocides :

- catégorie nuisibles : RS6442
- catégorie désinfectants : RS6440

Objectif :

- Certifier les compétences des utilisateurs, acheteurs, vendeurs de certains produits biocides réservés aux professionnels

Organisation de la formation

Période

Sessions en début et fin d'année
Nous consulter

Durée du parcours

- nuisibles : 3 journées
- désinfectants : 1 journée

Nombre de places ouvertes :

de 9 à 15

Voie de formation

Formation professionnelle continue

Lieu

CFPPA, site de Montardon

Modalités

Public

- Chefs d'entreprise et salariés ayant pour mission l'utilisation des produits biocides

Prérequis

- Aucun prérequis
- Modalités d'accueil et d'accompagnement spécifiques pour les personnes RQTH

Pièces administratives

- Contacter le secrétariat du CFPPA

Modalités financières

- Tarif journée formation : 140€
- Prise en charge par un fonds de formation selon votre situation (VIVEA, OCAPIAT...) ou CPF

Agro
Campus 64

CFPPA des Pyrénées-Atlantiques

CFPPA des Pyrénées Atlantiques,
Route du lycée agricole – 64121 MONTARDON
Tél. +33 (0)5 59 33 15 20
cfppa.montardon@educagri.f



Contenu de la formation

Cette certification vise à certifier les personnes concernées par ces produits afin que celles-ci disposent d'un niveau de compétences suffisant et adapté permettant une utilisation raisonnée, durable et sûre de ces produits biocides pour, notamment, protéger l'environnement et les populations tierces exposées à ces produits via leur activité.

Catégorie nuisibles :

- TP14 : produits rodenticides
- TP18 : produits insecticides
- TP20 : produits de lutte contre d'autres vertébrés

Catégorie produits désinfectants :

- TP2 : algicides non destinés à l'application directe sur êtres humains ou animaux
- TP3 : hygiène vétérinaire
- TP4 : denrées alimentaires et aliments pour animaux

- Connaître la réglementation sur les produits
- Comprendre les risques liés à l'utilisation des produits et maîtriser les mesures de protection à mettre en place pour prévenir les risques pour la santé et l'environnement.
- Contribuer à limiter le recours aux produits en privilégiant des alternatives non chimiques.
- Assurer une utilisation durable des produits dans le cadre d'une activité professionnelle.
- Connaître les bonnes pratiques pour gérer les déchets liés à l'utilisation des produits (gestion des effluents, des déchets organiques,...)

Modalités pédagogiques

- Études de cas, mutualisation des expériences et explicitation, ateliers et échanges

Modalités de validation

Pour obtenir la certification :

- Une vérification de l'acquisition des compétences est organisée en s'appuyant sur un test de trente questions validé par le ministère en charge de l'environnement.
- Pour valider l'obtention de la certification, vingt réponses justes sur les trente questions sont exigées.
- Les candidats ne validant pas ces vingt réponses suivent une formation complémentaire de consolidation des compétences avant d'obtenir la certification.

Retrouvez ici toutes les infos : statistiques, rémunérations, aides, taux de satisfaction...

